

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 4525

présenté par  
Mme Thomin

-----

**ARTICLE 2**

Après l'alinéa 17, insérer l'alinéa suivant :

« Les politiques d'orientation et de formation en matière agricole contribuent à la formation tout au long de la vie des agriculteurs et à la mise en œuvre des transitions environnementales et aux techniques émergentes permettant leur accélération. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à inclure dans les politiques d'orientation et de formation en matière agricole à la formation tout au long de la vie des agriculteurs à la mise en œuvre des transitions environnementales et aux techniques émergentes permettant leur accélération.

L'adaptation au changement climatique est un enjeu de compétitivité croissant pour l'ensemble des agriculteurs. Les politiques de formation tout au long de leur carrière doivent leur permettre de maintenir au plus à jour leurs connaissances et techniques.

A ces fins, il convient de reprendre les propositions formulées dans la troisième partie du rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les causes de l'incapacité de la France à atteindre les objectifs des plans successifs de maîtrise des impacts des produits phytosanitaires sur la santé humaine et environnementale et notamment sur les conditions de l'exercice des missions des autorités publiques en charge de la sécurité sanitaire.